



ACA
Audit . Conseil
Assistance

Jean-Michel BELLE
Jean-Baptiste GIRARD
Marc RECHARD

INSTITUT DE FORMATION EN MASSO- KINESITHERAPIE DE VICHY

Siège social : 14-16 rue Fleury 03200 VICHY

SIREN : 779 066 299

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

A l'Assemblée générale de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Vichy

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Vichy relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à VICHY, le 18 mai 2026

Pour la société Audit Conseil Assistance,
Commissaire aux Comptes

Marc RECHARD,
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	77 793	65 714	12 080	17 494	5 414-	30.95-
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains	78 372		78 372	78 372		
	Constructions	7 064 814	2 209 011	4 855 803	5 142 804	287 000-	5.58-
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	458 763	419 959	38 804	46 323	7 519-	16.23-
	Autres immobilisations corporelles	753 939	590 620	163 318	181 490	18 172-	10.01-
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	120		120	120		
	Total de l'actif immobilisé (III)	8 433 801	3 285 304	5 148 497	5 466 602	318 105-	5.82-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	888 080		888 080	865 009	23 071	2.67
	Autres créances	180 399		180 399	144 979	35 420	24.43
	Charges constatées d'avance	18 211		18 211	14 520	3 691	25.42
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres	953 235		953 235	531 169	422 066	79.46
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	593 827		593 827	923 534	329 707-	35.70-
	Total de l'actif circulant (IV)	2 633 752		2 633 752	2 479 210	154 542	6.23
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)		1 067 552	3 285 304	7 782 249	7 945 812	163 563-	2.06-

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Ecarts d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
CAPITAUX PROPRES	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 756 613	1 826 681	70 068-	3.84-
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	37 634	70 068-	107 702	153.71
	Subventions d'investissement	352 906	373 774	20 868-	5.58-
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	2 147 153	2 130 387	16 766	0.79
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	52 062	45 825	6 237	13.61
	Total des provisions (II)	52 062	45 825	6 237	13.61
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 957 793	4 184 250	226 457-	5.41-
	Emprunts et dettes financières diverses	4 359	4 504	145-	3.23-
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 607	124 349	48 742-	39.20-
	Dettes fiscales et sociales	249 632	220 131	29 501	13.40
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
DETTES (1)	Autres dettes	162 383	124 105	38 278	30.84
	Produits constatés d'avance	1 133 260	1 112 261	20 999	1.89
	Total des dettes (III)	5 583 034	5 769 600	186 567-	3.23-
	Ecarts de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	7 782 249	7 945 812	163 563-	2.06-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

5 583 034

5 769 600

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	2 284 947		2 284 947	2 164 681	120 266	5.56
Montant net du chiffre d'affaires	2 284 947		2 284 947	2 164 681	120 266	5.56
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions			656 043	579 765	76 278	13.16
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				36 367	36 367-	100.00-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits			14 127	32 708	18 581-	56.81-
Total des Produits d'exploitation (I)			2 955 117	2 813 520	141 597	5.03
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes (1)			846 923	841 497	5 426	0.64
Impôts, taxes et versements assimilés			26 767	31 642	4 875-	15.41-
Salaires			1 209 262	1 202 221	7 040	0.59
Cotisations sociales			404 277	408 759	4 482-	1.10-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			372 424	361 550	10 874	3.01
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			6 237	2 244	3 993	177.94
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			1 130		1 130	
Autres charges			3 789	10 470	6 682-	63.82-
Total des Charges d'exploitation (II)			2 870 808	2 858 383	12 424	0.43
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			84 309	44 863-	129 172	287.93
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation (2)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	9 998	11 586	1 588-	13. 71-
Autres intérêts et produits assimilés (2)	10 425	11 846	1 421-	12. 00-
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (V)	20 423	23 432	3 009-	12. 84-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)	65 055	67 162	2 106-	3. 14-
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (VI)	65 055	67 162	2 106-	3. 14-
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	44 633-	43 730-	903-	2. 07-
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	39 676	88 593-	128 269	144. 79
Produits exceptionnels (VII)		20 868	20 868-	100. 00-
Charges exceptionnelles (VIII)				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		20 868	20 868-	100. 00-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	2 042	2 343	301-	12. 85-
Total des produits (I+III+V+VII)	2 975 540	2 857 821	117 719	4. 12
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 937 905	2 927 888	10 017	0. 34
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	37 634	70 068-	107 702	153. 71

(2) Dont produits concernant les entreprises liées

(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de réglementation comptable

Évolution de la présentation des états financiers liée au règlement ANC n°2022-06

L'application du règlement ANC n°2022-06 a entraîné une évolution notable dans la présentation des états financiers.

Cette évolution se manifeste principalement à travers trois axes : la redéfinition du résultat exceptionnel, la suppression des transferts de charges, ainsi que le reclassement de certains postes du compte de résultat et du bilan.

Changement de réglementation comptable

L'ensemble de ces modifications constitue un changement de réglementation comptable.

Elles ont été mises en œuvre afin d'améliorer la clarté et la cohérence des états financiers.

Incidences sur les comptes de l'exercice

L'impact de ces évolutions sur les comptes de l'exercice se traduit principalement par le reclassement de certains produits et charges.

Ceux-ci, auparavant présentés en résultat exceptionnel, sont désormais affectés au résultat courant. De même, les transferts de charges sont reclassés dans la catégorie des autres produits.

Effets sur le résultat et la situation financière

Il convient de noter que ces reclassements n'ont pas d'incidence significative sur le résultat de l'exercice ni sur la situation financière de la société.

Toutefois, dans l'hypothèse où un impact significatif serait constaté, celui-ci serait détaillé de manière chiffrée dans la présente annexe.

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Changement d'estimation

Correction d'erreurs

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	77 793			77 793
Immobilisations corporelles				
Terrains	78 372			78 372
Constructions	7 049 476	15 338		7 064 814
Installations techniques, matériels et outillages industriels	484 065	3 464	28 767	458 763
Installations générales, agencements, aménagements divers	270 788		4 655	266 133
Matériel de bureau et matériel informatique	288 551	36 646	36 917	288 281
Mobilier	215 732		16 208	199 524
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	120			120
TOTAL	8 464 898	55 449	86 547	8 433 801

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	60 300	5 414		65 714
Immobilisations corporelles				
Constructions	1 906 672	302 339		2 209 011
Installations techniques, matériels et outillages industriels	437 743	10 983	28 767	419 959
Installations générales, agencements, aménagements divers	170 814	24 655	3 525	191 943
Matériel de bureau et matériel informatique	249 161	18 587	36 917	230 831
Mobilier	173 607	10 446	16 208	167 846
TOTAL	2 998 296	372 424	85 417	3 285 304

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	5 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Etat des dépréciations

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Constructions			15 338		
Installations techniques, matériels			3 464		
Matériel de bureau et matériel informatique			36 646		
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL			55 449		

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériels			28 767		
Installations générales, agencements			4 655		
Matériel de bureau et matériel informatique			36 917		
Mobilier			16 208		
Immobilisations financières					
TOTAL GENERAL			86 547		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Amortissements - Dotations de l'exercice

	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires		5 414		
Immobilisations corporelles				
Constructions		302 339		
Installations techniques, matériels		10 983		
Installations générales, agencements		24 655		
Matériel de bureau et matériel informatique		18 587		
Mobilier		10 446		
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL		372 424		

Amortissements - Diminutions de l'exercice

	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériels		28 767	
Installations générales, agencements		3 525	
Matériel de bureau et matériel informatique		36 917	
Mobilier		16 208	
Immobilisations financières			
TOTAL GENERAL		85 417	

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres immobilisations financières	120	120	
Créances de l'actif immobilisé	120	120	
Autres créances clients	888 080	888 080	
Débiteurs divers	180 399	180 399	
Créances de l'actif circulant	1 068 479	1 068 479	
Charges constatées d'avance	18 211	18 211	
TOTAL	1 086 810	1 086 810	

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Aucun projet de recherche n'a été mis en oeuvre en 2025. Pour rappel ci après l'intitulé des projets:

- Projet n°1 unite de recherche :

montant début d'exercice=19 732€

augmentation de l'exercice = 0€

diminution de l'exercice (conso par affect du rt)=0€

montant fin exercice = 19 732€

- Projet n°2 formation continue :

montant début d'exercice = 25 000€

augmentation de l'exercice = 0€

diminution de l'exercice (conso par affect du rt) = 0€

montant fin exercice = 25 000€

soit au total 44 732€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital				
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 826 681	70 068 -		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	70 068 -			
Subventions d'investissement	373 774			
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	2 130 387	70 068 -		

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				1 756 613
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				37 634
Subventions d'investissement			20 868	352 906
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres			20 868	2 147 153

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
Pensions et obligations similaires	45 825	6 237			52 062
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	45 825	6 237			52 062

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	3 957 793	327 546	1 307 159	2 323 089
Emprunts et dettes financières divers	4 359	4 359		
Fournisseurs et comptes rattachés	75 607	75 607		
Personnel et comptes rattachés	107 903	107 903		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	130 701	130 701		
Impôts sur les bénéfices	2 042	2 042		
Autres impôts taxes et assimilés	8 986	8 986		
Autres dettes	162 383	162 383		
Produits constatés d'avance	1 133 260	1 133 260		
TOTAL	5 583 034	1 952 787	1 307 159	2 323 089
Emprunts souscrits en cours d'exercice	78 229			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	322 458			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉCISIONS SUR LES DETTES -

(Art. 832-16)

	Montant garanti
Emprunts et dettes financières divers	3 150 000
- HYPOTHEQUE (EMPRUNT CRCA)	1 890 000
- HYPOTHEQUE (EMPRUNT CE)	1 260 000
TOTAL	3 150 000

- PRÉCISIONS RELATIVES À CERTAINS ÉLÉMENTS -

(Art. 832-19)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	21 600
Autres créances	166 732
TOTAL	188 332

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 359
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 607
Dettes fiscales et sociales	154 555
Autres dettes	79 566
TOTAL	314 087

- AVANCES, CRÉDITS ET ENGAGEMENTS -

(Art. 835-1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Une provision pour charge d'un montant de 6 237€ a été comptabilisée au titre de cet exercice.
Le montant total de la provision au 31/12/2025 est de 52 062€.

